



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE 

La mobilisation des fonds européens pour la construction d'équipements sportifs

David Morgant – Direction des projets -
Département environnement et développement territorial durable.

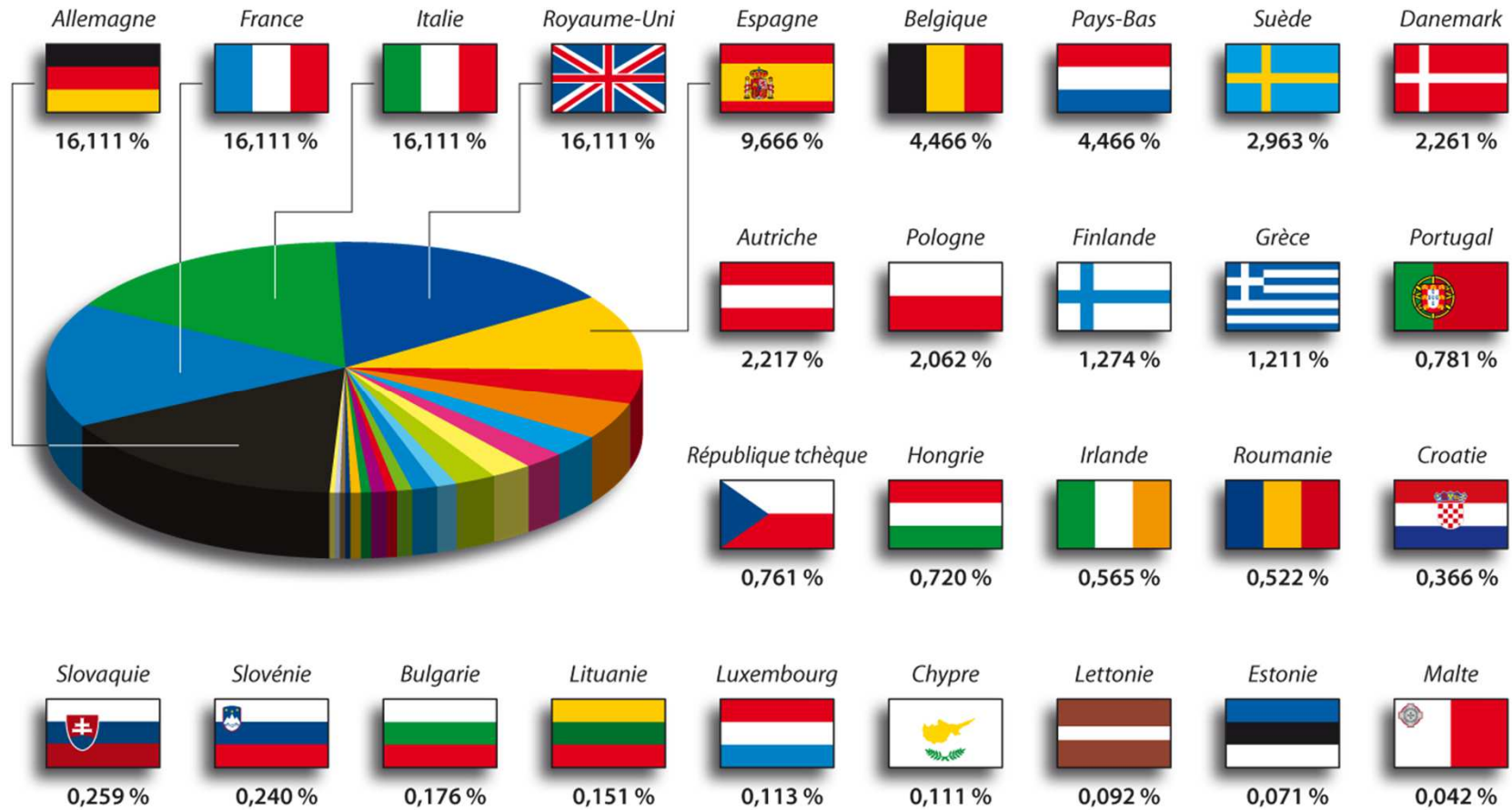
La BEI : la banque de l'UE



- ▶ Partenaire naturel de financement pour les institutions européennes depuis 1958
- ▶ Environ 90 % de l'activité de prêt réalisés dans l'UE
- ▶ Actionnaires : les 28 États membres de l'UE

**Investir pour la
croissance de l'Europe**

La BEI : répartition du capital



La BEI en bref

- **Le plus grand bailleur de fonds et emprunteur multilatéral au monde**
 - se finance sur les marchés internationaux de capitaux,
 - fait bénéficier ses clients de ses conditions d'emprunt avantageuses.
- **Quelque 450 projets financés par an, dans plus de 160 pays**
 - Apporte financements et savoir-faire à l'appui de projets d'investissement bien conçus et viables
- **Siège à Luxembourg + 40 bureaux régionaux**
- **Effectif d'environ 3 000 personnes :**
 - spécialistes de la finance, mais aussi ingénieurs, économistes sectoriels et experts dans le domaine social et environnemental,
 - près de 60 années d'expérience dans le financement de projets.

Activité de financement du Groupe BEI en 2016 :



83,8 Mrd EUR



280 Mrd EUR

Total des investissements
soutenus

Les priorités de la BEI

Environnement



 **16,9**
Mrd EUR

Infrastructures



 **19,7**
Mrd EUR

Innovation



 **13,5**
Mrd EUR

PME



 **33,6**
Mrd EUR

Le financement d'infrastructures sportives

- Une éligibilité considérée sous couvert du développement urbain :
 - Facteur de développement ou de régénération urbaine,
 - Pas d'étalement urbain ou d'approche spéculative.
- Quelques conditions spécifiques :
 - Planification urbaine / politique publique
 - Objectif social / ouverture de la pratique sportive au public
- Conditions générales :
 - Viabilité financière et économique,
 - Dépenses éligibles, financement < 50%,...
 - Conformité avec les standards européens/BEI (environnement,...)

Les modalités d'intervention

- **Secteur public**
 - Dans le cadre de programmes d'investissements d'autorités locales (municipales, régionales,...) ou nationales,
 - Pour des projets spécifiques
- **Secteur privé**
 - Fonds d'investissement
 - Entreprises privées dans le cadre de PPP
- **Modalités**
 - Prêts moyen-long terme / participations dans des fonds
 - En direct ou via des intermédiaires (banques ou entités spécifiques).
 - En complément éventuel de fonds européens (FEDER,...), nationaux ou locaux
 - Plan d'investissement pour l'Europe (IPE)

Points complémentaires

- Le financement d'infrastructures ou de projets associés
 - Transport,
 - Aménagement / développement urbains
 - Infrastructures sociales.
- Intérêts connexes
 - Efficacité énergétique
 - PME
 - R&D

Merci de votre attention !

Questions / réponses

Pour de plus amples informations :

www.bei.org

d.morgant@bei.org